

INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC  
ORGANIZATION



ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE  
INTERNATIONALE

Dossier du BHI No. S1/5014

LETTRE CIRCULAIRE N° 104/2005  
20 octobre 2005

### LA CARTE MARINE ET LES PRESCRIPTIONS D'EMPORT : LES FAITS

Référence : LC du BHI N° 88/2005 du 31 août 2005.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Comme suite à la lettre circulaire mentionnée en référence ci-dessus, le BHI a l'honneur de vous annoncer qu'une traduction officielle du document en intitulé a été préparée par le Service hydrographique français (SHOM) et qu'elle peut être téléchargée à partir du site Web du SHOM ([www.shom.fr](http://www.shom.fr)).

Il a été demandé aux Etats membres de compléter le questionnaire joint à la LC N° 88/2005 et de le faire parvenir au SH du RU (Attn : M. Chris Smith). La date limite de réponse n'ayant pas été précisée, nous prions les Etats membres de bien vouloir retourner leur questionnaire dûment complété au SH du RU, **avant le 15 novembre 2005**.

Le Bureau est très reconnaissant envers le SHOM qui a produit une version française de ce document.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Maratos', is written over a light blue background. The signature is stylized and spans across the width of the text area below it.

Vice-amiral Alexandros MARATOS  
Président